

Le PEPS de Lyon doit faire ses preuves

Après avoir pris connaissance de la réforme du périscolaire (PEPS) présentée par la ville de Lyon et déployé à compter de la rentrée 2024, la FCPE 69 s'est attachée à recueillir les avis, interrogations, craintes et, parfois, mécontentements à l'égard de l'évolution projetée pour les enfants et l'organisation des familles.

Elle constate la grande diversité des opinions et incertitudes sur le sujet que les diverses réunions publiques ne sont pas parvenues à réduire.

Les débats actuels témoignent du besoin de prendre un temps nécessaire pour continuer les échanges dans le but de répondre aux demandes et préoccupations souvent légitimes des parents pour lesquels cette réforme a des conséquences importantes. Dans ce contexte, le dialogue dans les prochaines semaines avec les 208 écoles lyonnaises et les représentants de parents d'élèves est primordial.



La concertation avec les associations culturelles et clubs sportifs, dont le fonctionnement risque d'être impacté par les nouveaux horaires, reste également un préalable pour garantir l'articulation avec les nouveaux horaires du périscolaire.

Dans le cadre du calendrier actuellement prévu par la Mairie de Lyon, la FCPE 69 se montrera attentive à la mise en œuvre concrète de cette réforme dès la rentrée afin qu'elle se fasse au mieux pour le bien être des enfants et des familles.

La FCPE 69 sera tout particulièrement vigilante à la réalisation des engagements annoncés, à la qualité de l'encadrement périscolaire ainsi qu'aux objectifs de mixité sociale et d'inclusion.

Nota: l'accueil périscolaire n'est pas une obligation selon l'article L. 551-1 du code de l'Éducation, c'est un prolongement du service public de l'éducation, sa mise en place est à discrétion des collectivités, dans ce cadre il est réfléchi dans une logique d'intérêt général.

* La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.